

FRANCINE KAUFMANN

Université Bar Ilan, Israël

L'interprète serviteur de plusieurs maîtres?

Abstract

Through history, due to their mastery of languages and their simultaneously belonging to (at least) two cultures, interpreters have been suspected of double fidelity, of duplicity, and have been submitted to strict control. Positioned as intermediaries between the authorities and the people, their status was always hybrid. This article describes the evolution of attitudes toward the use of interpreters and their professional training, since Hebraic and Egyptian Antiquity, through the Greco-Roman period, the Middle Ages, the Renaissance, and the advent of colonial empires. It questions the possibility of a change of mentality in the new society – one that is multicultural, liberal, non-religious: could the longstanding distrust be replaced by a contract of confidence between Society and Interpreter?

Introduction

Dans son article sur l'habitus du traducteur, Daniel Simeoni (1998) place l'agent traduisant au centre du processus de transfert culturel, soulignant le poids de la tradition qui attribue au traducteur une situation d'allégeance vis-à-vis des autorités établies, allégeance pleinement assumée par lui sans qu'il soit généralement tenté de la remettre en cause tant la 'force de l'habitus' est grande. Or, écrit-il, « this assumed subservience is not innate. It must have a history, both individual and at group level » (Simeoni 1998: 8). Selon lui, cette soumission à l'auteur, puis au client, est devenue une seconde nature, renforcée par des siècles d'histoire, conduisant le traducteur moderne à accepter tout naturellement d'effacer sa créativité propre afin de mieux prouver sa loyauté, sa fidélité, son respect des contraintes imposées par le client, le public, l'auteur, le texte, le langage, la culture ou la micro-culture dans laquelle il opère (ibid.: 12).

Or, sous cette revendication assumée d'une allégeance valorisée par les divers codes déontologiques de la profession, on peut identifier la crainte d'être taxé de traître, selon l'incontournable adage italien « traduttore traditore ». Doté d'une double (voire d'une multiple) culture, le traducteur se voit accusé de

« double allégeance », de « duplicité », de tenir un « double langage ». L'accusation est plus féroce encore lorsqu'elle concerne l'interprète, personnage dont la qualité d'intermédiaire est « visible », dont la présence dans des circonstances sensibles lui accorde un pouvoir certain et dont les compétences créent une situation de dépendance de son mandant qui est tenu de recourir à ses services. Autrefois, le fait de parler plusieurs langues pouvait même le rendre suspect de sorcellerie. De nombreux récits attestent la méfiance que suscitait, à travers l'histoire, sa maîtrise du langage et montrent que, c'est bien sa 'langue' au sens propre, l'organe qui sert à articuler les mots, qu'on cherchait à lui « arracher ». En voici trois exemples :

- La tradition juive rapporte qu'un rabbin de l'antiquité, Elisha Ben Abouya, perdit la foi et abjura, à la vision de la langue coupée et traînée dans la poussière de 'Houtspite, un interprète respecté, mort en martyr au cours des persécutions d'Hadrien (2^e siècle). Il s'exclama : « Une bouche qui produisait des perles lèche la poussière ? » (*Talmud de Babylone*, traité *Kidouchine* : 39 b).
- En France, le traducteur Etienne Dolet, après deux ans de procès pour « blasphème, sédition et exposition de livres prohibés et damnés », fut condamné à être brûlé avec ses livres à Paris, Place Maubert. Le 2 août 1546, on le tortura et on le conjura avant le supplice, pour lui éviter d'avoir la langue coupée et d'être brûlé vif, de « se repentir et abjurer publiquement ses erreurs » (Ballard 1992: 117f).
- A l'époque de la conquête de l'Amérique, on rapportait que « pour l'Indien, parler plus d'une langue, c'est parler avec une « langue fourchue ». Etre bilingue chez les Indiens était malsain : lorsque les Apaches capturaient un interprète indien (de l'armée américaine), ils ne le tuaient pas, ne l'amputaient pas, mais ils le contraignaient à faire lui-même « *charqui* » de son unique langue. *Charqui* signifie couper en lamelles et sécher au soleil avant de manger l'objet en question »¹.

Dans ces trois récits, recueillis sur trois continents et à des époques différentes, une même constante présente l'amputation de sa langue comme le châtement ultime de l'interprète (ou, pour le traducteur Dolet, la menace de la mutilation),

¹ Cette citation est extraite d'une conférence : « Maison verte et langue opaque », prononcée le 30 décembre 1993 à Jérusalem, dans un congrès de psychanalyse. Les deux conférencières nous avaient faxé le texte sans y noter leur nom. Elles écrivent avoir récemment entendu l'anecdote à Strasbourg, dans un « Carrefour des Littératures ».

parce que symbole de la « duplicité », du « double langage », de la trahison... du double « je » de l'interprète. Mais au-delà de l'imaginaire collectif, cette présomption est-elle fondée ?

Cet article se voudrait une contribution à l'étude de l'image de l'interprète et des circonstances historiques qui ont pu nourrir une méfiance devenue « seconde nature » vis-à-vis de sa fonction. Mettant l'accent sur l'agent de la traduction plutôt que sur le processus de production ou sur la réception ou l'évaluation de la qualité du produit final, nous nous demanderons si l'interprète a été considéré dans l'histoire comme un mercenaire ou un médiateur, un serviteur dévoué ou un imposteur, un porte-parole ou un agent double, voire un transfuge ? Regardant vers l'avenir, nous proposerons d'établir ce que nous appellerons un « contrat de confiance » entre l'interprète et son donneur d'ouvrage, dans l'espoir de désamorcer la méfiance engendrée chez son client par la crainte que sa double culture soit nécessairement accompagnée d'une double allégeance.

Le statut de l'interprète dans l'antiquité

La fonction d'interprète existe sans doute depuis l'aube des temps, depuis les premiers échanges entre locuteurs d'idiomes différents. Dans l'antiquité orientale (Égypte et Israël), la maîtrise des langues étrangères était d'abord l'apanage de hauts dignitaires, l'un des talents auxquels ils étaient formés, qui leur permettait ensuite de servir eux-mêmes d'intermédiaires, (d'interprète pivot ou relais) entre le pouvoir et une caste d'interprètes professionnels. Dans l'Égypte ancienne, les princes d'Eléphantine se vantaient d'être « chefs-interprètes » (« *overseer of dragomans* » ou « *foreman of the interpreters* », selon la traduction d'Ingrid Kurz), ainsi qu'en atteste une inscription funéraire retrouvée sur la tombe d'Harkhuf, Prince d'Eléphantine du 3^e siècle avant J.C. (6^e dynastie ; Kurz 1985: 213, 215).

En dessous d'eux, les interprètes 'professionnels', bien que respectés, jouissaient d'un statut inférieur. Un bas-relief retrouvé sur la tombe du successeur de Toutankhamon (Horemheb), daté d'environ 1350 av. J.C., illustre bien la position intermédiaire de l'interprète 'fonctionnaire' : de taille plus petite que le vice-roi (lui-même plus petit que Pharaon) il est représenté avec un double corps, l'un tourné à gauche vers les émissaires syriens et libyens qu'il écoute, l'autre tourné à droite vers le vice-roi qui a le droit, lui, de s'adresser directement au Pharaon à qui il retransmet leur message (cf. la figure 19 reproduite dans Delisle/Woodsworth 1995: 275, 281-282). Par ailleurs, l'héroglyphe égyptien signifiant 'interprétation' est composé d'un double cartouche car il montre

l'interprète, auditeur/locuteur, recevant le message en langue étrangère et le restituant ensuite dans une autre langue (ibid.: figure 23: 331, 283). Cette représentation confirme le récit biblique de la *Genèse* qui atteste la présence d'interprètes à la cour du Pharaon. Descendus en Egypte pour y acheter du grain (il y a quelque 3500 ans), les fils de Jacob sont reçus par le vice-roi (qui n'est autre que leur frère Joseph), ils s'entretiennent avec lui par l'intermédiaire d'un interprète : le « *mèlits* »² : « Ils ne savaient pas que Joseph comprenait, car le *mèlits* était entre eux »³.

La littérature ancienne laisse à penser que dans les domaines diplomatique et juridique, l'on aspirait à se passer, si possible, d'interprète, ou à ne recourir à des interprètes « professionnels » que pour des raisons protocolaires ou comme pis-aller. Plutarque atteste que Cléopâtre était une polyglotte accomplie et que rencontrant les « barbares, elle recourait rarement aux services d'un interprète, mais leur répondait la plupart du temps elle-même et sans aide, qu'ils soient Éthiopiens, Troglodytes, Hébreux, Arabes, Syriens, Mèdes ou Parthes »⁴. Dans les légendes rabbiniques, l'un des signes de la « royauté » de Pharaon était sa capacité à maîtriser toutes les langues du monde (sauf l'hébreu, que son vice-roi

² La racine du mot *mèlits* est phénicienne. Le mot semble mélioratif car, ailleurs dans la Bible, il désigne aussi celui qui parle en bien, qui dit le bien, une sorte d'avocat de la défense lorsqu'il est *mèlits* yocher (celui qui atteste, en mots choisis, de l'intégrité, de la droiture de son prochain (cf. Job XVI, 20 et Job XXXIII, 23).

³ *Genèse* XLII, 23. Notons qu'ici, le *mèlits* sait que Joseph a recours à ses services non par nécessité mais pour marquer sa position hiérarchique et pour exploiter son avantage. Joseph « espionne » ses frères qui s'expriment librement devant lui en aparté, puisque leur conversation privée n'est pas destinée à être traduite par le haut dignitaire interposé « entre » eux et le vice-roi censé, quant à lui, ne pas comprendre leur langue. Cette situation reste fréquente dans les rencontres diplomatiques contemporaines où l'interprète assume une fonction « protocolaire » lorsque son « client » comprend, voire parle la langue étrangère. Par ailleurs, le temps de l'interprétation permet au dignitaire d'apprécier l'impact de son discours, de reformuler sa pensée, voire de faire porter à « l'interprète-tampon » la responsabilité d'une formulation malencontreuse.

⁴ Cité en anglais par Lewis (1999) et traduit par nous.

Joseph connaissait en plus de lui)⁵. Fils adoptif de la fille du Pharaon, le Prince Moïse interprétait directement la parole de Dieu médiatisée par un second interprète, Aaron, *mélits* de son frère (Kaufmann 2005: 974f.). À l'époque du Second Temple l'un des critères de choix des juges du Grand Sanhédrin (Tribunal rabbinique) était leur capacité linguistique : ils étaient tenus de savoir parler ou du moins de comprendre « les 70 langues », (représentant symboliquement l'ensemble des langues) « pour que le Sanhédrin n'entende pas les témoignages par l'intermédiaire d'un interprète »⁶. Selon le Midrach, Mardochée, l'oncle de la reine Esther, surnommé en hébreu Peta'hia – le « *balchan* » ou « maître des langues » – aurait été membre du Sanhédrin. Maîtrisant les 70 langues, il avait ainsi pu déjouer le complot de Bigtân et de Térech contre le roi Assuérus puisque les conjurés avaient parlé devant lui dans leur dialecte sans se méfier⁷.

Tous ces exemples montrent que la maîtrise des langues étrangères était alors perçue comme source de pouvoir (diplomatique ou socioculturel). Le recours à un interprète professionnel était vécu comme un pis-aller ou une nécessité protocolaire et l'on marquait bien la différence entre le maître et son prestataire de service. C'est ainsi que pour illustrer la différence de statut entre le texte original de la Bible et sa traduction en langue vernaculaire, on employait parallèlement, dans le rituel synagogaal, un lecteur et un interprète généralement salarié (le *metourguemane*)⁸. L'interprète pouvait être brutalement interrompu et

⁵ Cf. *Talmud de Babylone*, traité *Sota*: 36 b; *Midrach Rabba* sur *Nombres* et *Midrach Tan'houma* sur *Zoth 'houkat*. Lorsque nous citerons dans cet article des sources hébraïques ou araméennes, nous donnerons les références de l'original (que nous traduirons si nécessaire) selon la forme habituellement admise dans la littérature scientifique: de même qu'une référence à la Bible comprend le nom du livre, le chapitre et le verset (sans préciser l'éditeur du texte utilisé, dans l'original ou la traduction), de même une référence au Talmud précise s'il s'agit du Talmud de Babylone (TB) ou de Jérusalem (TJ) et donne le nom hébraïque du traité, le feuillet (normalisé) de l'original hébraïque et précise s'il s'agit du recto (a) ou du verso (b). La littérature midrashique et l'exégèse juive (dont Rachi, que nous citons plus loin) suit généralement l'ordre des sections bibliques et les références concernent implicitement les versets ou passages cités.

⁶ Cf. *TB Sanbedrin* 17 b. En revanche, lorsque les condamnés n'encouraient pas la peine capitale, on pouvait recourir à un interprète. Ce point de droit montre que dans les cas de vie ou de mort, on refusait de s'appuyer sur le relais de l'interprétation, considérée comme insuffisamment fiable.

⁷ Cf. le commentaire hébraïque du Champenois Rachi (c. 1040-1105) sur *Esther* II, 22. Le commentaire de Rachi accompagne traditionnellement les éditions de la Bible en hébreu (voir ci-dessus, note 5).

⁸ Cf. Kaufmann 2005. On fait remonter cette pratique à Ezra (-444), en s'appuyant sur *Néhémie* VIII, 8. Elle est attestée jusqu'au 10^e siècle dans la plupart des communautés et se maintient encore de nos jours chez les juifs yéménites.

corrigé si son interprétation différait de celle du rabbin local (ibid.: 982f.). Il était pourtant considéré comme savant mais son statut était inférieur à celui du lecteur de la Torah, lui-même inférieur au rabbin. Dans les académies talmudiques, les maîtres recouraient, pour enseigner, aux services d'interprètes qui non seulement traduisaient d'araméen en hébreu ou d'hébreu en araméen, mais surtout développaient debout et à haute voix, souvent avec force gestes et abondance d'anecdotes, des enseignements que le maître (assis) se contentait de lui murmurer brièvement à l'oreille. Le maître conservait sa dignité et ses forces, l'interprète lui servait de porte-voix et de vulgarisateur. Considéré parfois comme un histrion (selon la formule de Bregman 1982), le *metourquemane* faisait « le bonimenteur ». Il arrivait toutefois qu'il devienne lui-même un maître respecté, comme Yehouda Bar Na'hmani (ex. *TB Ketouboth* 8 b) ou comme 'Houtspite qui mourut en martyr (voir supra).

Le statut des interprètes se dégrade dans les civilisations grecque et romaine. Certes, les conquérants considéraient qu'il était en dessous de leur dignité d'apprendre la langue des peuples qu'ils avaient conquis. Alexandre le Grand aurait fait exception en s'efforçant d'étudier le persan, ce que certains historiens grecs lui reprochent, comme ils lui reprochent d'avoir abandonné quelques unes des coutumes grecques pour se rendre populaire auprès des peuples d'Asie (Roditi [s.a.]: 2). Mais l'historien latin Valère Maxime (Valerius Maximus, Ier s. av. J.-C. - Ier s. apr. J.-C.) ne manque jamais de souligner que les chefs romains exigeaient la présence d'un interprète (même lorsqu'ils n'étaient pas utiles), pour marquer aux yeux de tous la supériorité de Rome⁹. Le mépris ethnocentrique pour la langue – barbare – de 'l'autre' explique que son 'porte-parole' ait été peu valorisé. Rome utilisait pour interprètes des esclaves ou des prisonniers de guerre (donc des individus qui, n'appartenant pas à la caste dirigeante étaient peu respectables et considérés peu fiables). On raconte ainsi que l'Empereur Caracala (188-217 après J.-C.) fit mettre à mort les interprètes qui l'avaient servi lors d'une négociation secrète avec les chefs des tribus qui devaient marcher sur Rome si on l'assassinait.

L'interprète médiéval et moderne

Ce n'est qu'à la Renaissance qu'on commence à mentionner explicitement les interprètes dans les chroniques historiques (Delisle/Woodsworth 1995: 244).

⁹ Cf. *Ad hoc* 2005. On trouve là un précédent ancien au recours moderne à des interprètes dans les visites officielles ou dans des conférences internationales, quand certaines langues ne sont exigées que pour des raisons protocolaires.

Auparavant, ils ne figurent qu'incidemment dans les recensions de batailles (ils accompagnent les conquérants) ou de négociations diplomatiques ou marchandes.

Ils deviennent plus « visibles » avec les grandes découvertes suivies des campagnes d'évangélisation du Nouveau Monde puis de l'expansion des empires coloniaux.

Longtemps, on cherche quelle est la meilleure stratégie pour s'assurer une interprétation de qualité. D'abord, on emploie des esclaves ou des serviteurs parlant la langue des « natifs ». Lorsque St Louis envoie le franciscain Wilhelm de Rubroek prêcher la parole de Dieu en Asie, il engage durant son périple (1253-1257) des indigènes qui s'avèrent incompetents et peu fiables. « Rubroek rapporte qu'il soupçonne ses interprètes arméniens de déformer le sens de ses paroles parce qu'ils 'détestaient' les Sarrasins et voulaient leur 'porter préjudice' » (cité par Delisle/Woodsworth 1995: 252f.). Christophe Colomb ne commet pas la même erreur et emmène des Espagnols polyglottes, susceptibles de parler la langue des pays où il se rend (notamment l'arabe et l'hébreu)¹⁰. Les langues parlées par les indigènes ne correspondant pas à ses prévisions, Colomb 'kidnappe' des indigènes qu'il ramène en Espagne et convertit au christianisme. Il leur enseigne la langue et la culture espagnole pour les utiliser dans ses expéditions futures. Cette pratique deviendra la règle et l'on capturera même les épouses des candidats interprètes pour éviter qu'ils ne sautent par-dessus bord ou ne s'enfuient une fois revenus « chez eux ». Les résultats sont décevants et Cortés, lorsqu'il part à la conquête du Mexique en 1519, rachète sur place et libère un prisonnier espagnol vendu comme esclave et qui avait appris le maya : Jeronimo de Aguilar. Celui-ci sert d'interprète pivot à une esclave aztèque nouvellement baptisée, Marina (dite la Malinche ou Doña Marina), qui retraduit du maya en náhuatl. Devenue la maîtresse de Cortés, elle le sauve d'une embuscade tendue aux Espagnols. Mais ayant abandonné la culture de ses ancêtres, elle fut considérée par les siens comme une traîtresse¹¹.

¹⁰ L'un d'entre eux, Christobald Rodriguez (appelé *La Lengua*, 'la langue'), s'installa même à Hispaniola (la Saint Domingue d'aujourd'hui) et devint l'un des plus ardents défenseurs des habitants de l'île contre les exactions des Espagnols (cf. Taylord-Bouladon 2000 : 9). Dans l'espagnol de l'époque, les interprètes étaient appelés *lenguaraz*, *faraute* ou *lengha* (langues) (ibid.). On comparera avec le surnom de Mardochée-Peta'hia, évoqué plus haut : le *balchan* ou *ba'al-lachon* : « maître de la langue ».

¹¹ Sur Colomb, Cortés, Aguilar et Marina, lire Delisle/Woodsworth 1995: 256-260 et Taylor-Bouladon 2000: 9-11.

Tous ces exemples illustrent la position inconfortable de ces interprètes appelés à louvoyer entre deux civilisations. Le problème de la double allégeance devint avec le temps de plus en plus aigu. Lorsque Jacques Cartier débarquant au Canada en 1534 capture deux Iroquois qu'il ramène en France pour leur apprendre le français, il n'en tire pas les services escomptés l'année suivante car ils se refusent à servir les intérêts français quand ceux-ci entrent en conflit avec ceux de leur peuple (Delisle/Woodsworth 1995: 256). Le colonisateur de la Nouvelle France, Samuel de Champlain (v. 1567-1635) adopte une nouvelle stratégie, celle des 'interprètes-résidents'. De jeunes Français sont envoyés dans les tribus indiennes dont ils partagent la vie. Ils en apprennent la langue, les coutumes, la mentalité et se révèlent des intermédiaires très efficaces entre les colons et les autochtones (ibid.: 257). Déjà, des Huguenots français avaient tenté l'expérience au Brésil cinquante ans plus tôt : des navigateurs français s'étaient fixés au Brésil et avaient épousé des indigènes, adoptant les mœurs de leur tribu; ayant la confiance des deux camps, ils avaient servi les intérêts des marchands français tout au long du 17^e siècle. Mais quand des missionnaires protestants voulurent ramener les « truchements de Normandie » à des règles morales plus strictes, ceux-ci refusèrent de collaborer plus avant (ibid.: 254). De même, l'un des interprètes-résidents du Canada, Etienne Brûlé, rédacteur d'un dictionnaire huron, fut si bien 'indianisé' qu'on l'accusa de renier sa foi et qu'il finit par livrer Stadaconé (Québec) aux Anglais en 1629. Craignant d'être accusés de complicité par les Français revenus en 1632, les Hurons l'assassinèrent (ibid.: 257).

Outre le problème de la double allégeance, un autre élément remettait en cause la fiabilité des interprètes : l'appât du gain. Entre 1529 et 1630, une quinzaine de lois furent édictées au Mexique pour lutter contre la corruption des interprètes fonctionnaires de l'administration espagnole en place. Les *lenguas* n'avaient pas le droit d'accepter des bijoux, des vêtements ni même de la nourriture, tant de la population locale que des Espagnols. On décida aussi que pour éviter des erreurs et contrôler l'exactitude des déclarations recueillies, deux interprètes au lieu d'un devraient être présents¹². Un siècle plus tard, en Chine, lors des négociations qui devaient conduire à un traité avec la Russie (1678), des Jésuites officiaient côté russe tandis que côté chinois, les interprètes peu scrupuleux qui, poussés par l'appât du gain, donnaient délibérément une fausse interprétation étaient emprisonnés, suppliciés ou exécutés, soumis au châtiment du bambou, prévu par décret impérial¹³.

¹²Taylor-Bouladon (2000 : 12) et Delisle/Woodsworth (1995: 260; ces lois s'appellent: *Recopilación de Leyes de las Indias*).

¹³Taylor-Bouladon 2000: 13 et Delisle/Lafond (2004).

Pour pallier les effets de l'amateurisme et du caractère hybride et accidentel de la formation des interprètes, on vit peu à peu surgir l'idée de les former dans des « écoles » spécialisées. En 1669, Louis XIV et Colbert fondent une institution : les 'Jeunes de langue(s)' ou 'Enfants de langue(s)', « dont le but est de former des interprètes français pour traiter avec les Turcs sans avoir à craindre la trahison d'intermédiaires indigènes » (Saint-Pierre 1995 : 16). Jusqu'à 1700, on envoie de jeunes Français à Constantinople, chez les Capucins. Devant le maigre résultat, on change de stratégie. De 1700 à 1721, on confie aux Jésuites de Louis-le-Grand à Paris des indigènes convertis au catholicisme. Mais une fois revenus dans le Levant, presque tous se vendent au plus offrant. La troisième solution dure jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1762: on ne recrute plus que des Français, qu'on prend ou non dans le Levant. On les instruit d'abord à Paris puis près de Constantinople (ibid.).

Des efforts parallèles ont lieu dans les pays voisins, jusqu'à l'avènement des écoles d'interprètes de type contemporain, qui ne sont plus liées à une appartenance nationale. En tout cas, les fluctuations des stratégies adoptées par les donneurs d'ouvrage, tout au long de l'histoire, montrent bien que chaque solution expérimentée leur semblait peu satisfaisante et que la méfiance vis-à-vis des interprètes persistait (justifiée ou non).

Perspectives contemporaines

L'effritement des nationalismes et l'éclatement des civilisations désormais en contact en temps réel dans le « village planétaire » ont changé la donne. L'interprète n'est plus soumis au pouvoir absolu d'un souverain ou d'une église, même s'il lui arrive d'être fonctionnaire. Dans une société où les lois de la libre entreprise permettent de se « vendre au plus offrant », l'interprète indépendant n'est plus montré du doigt s'il change de « camp ». Par ailleurs, dans le sillage des professions libérales (médecins, avocats, enseignants etc.), un « tournant éthique » a été introduit par les traductologues (amorcé naguère par Antoine Berman) et par les associations d'interprètes (dont l'A.I.I.C.) et de traducteurs. S'inspirant du serment d'Hippocrate et de la proposition d'un serment d'Archimède, introduite en 1991 par le Finlandais Arto Siitonen, réinterprétant le code de déontologie de l'Association Américaine des Traducteurs, Andrew Chesterman (2001) a proposé d'adopter un Serment de Jérôme (*a Hieronymic Oath*) dont les neuf articles prendraient en considération les diverses aspirations du « bon » professionnel : *Commitment, Loyalty to the profession, Truth, Understanding, Clarity, Truthworthiness, Truthfulness, Justice, Striving for excellence* (ibid.: 153). Dans l'esprit de Chesterman, ce serment aurait pour effet de distinguer les ama-

teurs des professionnels et de stimuler la reconnaissance internationale de cette profession, tout en clarifiant les objectifs de la formation.

De notre point de vue, un tel serment symbolique pourrait contrecarrer la méfiance engendrée par l'image suspecte de l'interprète traditionnellement véhiculée dans l'inconscient collectif et constituer un « contrat de confiance ». Par ailleurs, à l'heure du multiculturalisme, l'appartenance multiple est reconnue comme une richesse et une chance d'ouverture plutôt que comme une trahison. Le moment est donc bien venu pour repenser et redéfinir le statut de l'interprète afin qu'il soit reconnu, non par référence à la loyauté qu'il doit aux autres partenaires de la chaîne de communication, en amont et en aval, mais comme agent responsable, expert de la 'langue' et de la communication. Ce changement d'optique pourrait modifier non seulement le discours interne de la profession, mais aussi l'image de l'interprète dans la société et dans l'inconscient collectif.

Bibliographie

- Ad hoc* (Austrian interpreting agency) [2005] "A history of interpreting", in: www.adhoc.at/englisch/dolmetsch_e.htm [juin 2005].
- Ballard, Michel (1992) *De Cicéron à Benjamin*. Lille: Presses universitaires de Lille.
- Bregman, Marc (1982) "The Darsan: Preacher and Teacher of Talmudic Times". *The Melton Journal* 14. www.jtsa.edu/research/melton/bestof/darsan.shtml [juin 2005].
- Chesterman, Andrew (2001) "Proposal for a Hieronymic Oath". *The Translator* 7.2, 139-154.
- Delisle, Jean/Woodsworth, Judith (eds.) (1995) *Les traducteurs dans l'histoire*. Canada: Les Presses de l'Université d'Ottawa/Paris: Editions UNESCO.
- Delisle, Jean/Lafond, Gilbert (2004) *Histoire de la traduction (cd-rom pour PC), module "Histoire des Interprètes"*, Gatineau (Québec), édition restreinte aux seules fins d'enseignement par J. Delisle, professeur, École de traduction et d'interprétation, Université d'Ottawa.
- Lewis, Bernard (1999) "From Babel to Dragoman. The Tortuous History of the Interpreter in the Middle East". *Times Literary Supplement*, 23 April 1999.
- Kaufmann, Francine (2005) "Contribution à l'histoire de l'interprétation consécutive: le Metourguemane dans les synagogues de l'Antiquité". *Meta* 50.3, 972-986.
- Kurz, Ingrid (1985) "The Rock Tombs of the Princes of Elephantine. Earliest references to interpretation in Pharaonic Egypt". *Babel* 31.4, 213-218.
- Roditi, Edouard [s.a.] "*Interpreting: Its History in a Nutshell*". *National Resource Center for Translation and Interpretation*. Washington D.C.: Georgetown University.

- Saint-Pierre, Paul (1995) "Être jeune de langue à l'âge classique". *Circuit. Revue de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec* 47, 16-17.
- Simeoni, Daniel (1998) "The Pivotal Status of the Translator's Habitus". *Target* 10.1, 1-39.
- Taylor-Bouladon, Valérie (2000) *Conference Interpreting: Principles and practice*. Belair, Australia: Crawford House Publishing.